



Rentrée Scolaire 2026-2027

Terminale CAPa

La rentrée des étudiants est fixée au :

**JEUDI 3 septembre 2026 à 9h30 pour les internes
et 10h pour les demi-pensionnaires et externes**

Dès votre arrivée, merci de vous présenter au portail **ENTREE DES ELEVES**.

9h30 - Accueil des internes, Ouverture de la bagagerie (dépôt d'affaires),

10h00 à 10h30 - Accueil de la Direction, de l'équipe pédagogique et éducative,

10h30 – Prise en charge des jeunes par le Professeur principal en classe

12h00 Repas

13h30 – Reprise des cours selon emploi du temps

Veuillez déjà noter que la journée du **vendredi 11 Septembre 2026** sera dédiée au Parcours Personnalisé du Jeune (PPJ) : une rencontre de 20 minutes avec le binôme référent (Professeur/Educateur) amené à suivre votre enfant dans ses apprentissages tout le long de l'année scolaire. A ce titre, vous recevrez l'heure de votre rendez-vous par courriel dernière semaine du mois d'Août. Cette journée est banalisée, les élèves n'ont pas cours **sauf les apprentis qui resteront sur site pour une journée d'informations sur l'apprentissage.**

La présence du jeune et d'un parent est obligatoire. Merci de bien vouloir nous informer de tout empêchement à l'adresse suivante :

viescolairesaintfrancois@apprentis-auteuil.org

➤ **Traitement médical long terme selon PAI**

Si votre enfant bénéficie d'un PAI (*projet d'accueil individualisé*), merci de remettre le dossier complet accompagné des ordonnances et médicaments **dans un pilulier**, correspondant au nom de votre enfant.

Pour les internes, **3 lots** de médicaments dans **3 piluliers avec ordonnance** :

- un pour la vie scolaire (pour les médicament en journée)
- 2 pour l'internat (pour les médicaments en soirée et avant le petit déjeuner)

A déposer au pôle Santé dès le premier jour de la rentrée ainsi que tous les lundi matin à la Vie Scolaire. (le jeune récupérant son pilulier vide tous les vendredi)

➤ **Traitement médical ponctuel**

Si votre enfant suit un traitement médical occasionnel, merci de remettre **l'ordonnance et les médicaments correspondants** (boîte de médicament avec notice dans l'emballage d'origine) marqué au nom de l'enfant.

Pour les demi-pensionnaires, s'adresser au pôle Vie Scolaire dès le premier jour de traitement.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'aucun traitement ne pourra être donné à votre enfant sans ordonnance (et PAI en cas de traitement à long terme).